

OBJET : Avenant à la convention Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour le risque « Prévoyance »

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Des Assurances,

Vu le Code de la Mutualité,

Vu le Code de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°2020/119 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019 autorisant l'adhésion de la Collectivité à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le centre de gestion 76 et la MNT et autorisant Madame la Maire à signer une convention de participation pour le risque « Prévoyance » avec la MNT,

Considérant :

Que la Mutuelle Nationale Territoriale a informé la Collectivité par un courrier en date du 25 septembre dernier que les résultats financiers du contrat-groupe étaient déficitaires du fait d'une sinistralité dégradée,

Que le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Seine Maritime a, par délibération en date du 25 septembre 2023, décidé d'accepter une augmentation de 5% du taux de cotisation des agents sur l'ensemble des garanties à compter du 1^{er} janvier 2024,

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-166 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,


Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	27
Convocations :	1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Elise RIDEL	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Adeline DIANISSY	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.